

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAM NOVEMBRE BOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h00, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS : Mme AGAT Cécilia, M COSSET Didier, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, Guénaël CAUDARD, M DAUGAS David, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, M VOL Francis

ABSENTS excusés ayant donné procuration : Mme DUSSUTOUR Magalie (proc à G CAUDARD), Mme PERROGON Nathalie (proc à D COSSET),

ABSENTS excusés :

M Jean-Jacques MENAGER été élu secrétaire de séance

Vote du Procès-verbal du précédent conseil

1°/ Exercice du droit de préemption sur les parcelles AD 68 et 85 (en face de la quincaillerie)

M le Maire propose au Conseil de ne pas préempter, en effet le prix est de 17.000 € + les frais. Nous souhaitons l'acquérir peut-être 15000 € mais à la réflexion, il ne nous intéressait que pour l'entretien du fossé. Si nous ne l'achetons pas, M le Maire indiquera au notaire qu'il a la charge de l'entretien du fossé. Contre 13

2°/ Récupérer la voirie du lotissement des Jonchères

M le Maire rapporte que dans le cadre d'un lotissement soit les colotis conservent leur voirie soit elle est restituée à la commune ex : cas du lotissement La Clef des Vignes.

Le conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour récupérer la voirie et les espaces verts après des attestations de parfait achèvement. Pour 13

3°/ Convention avec A4 et l'Avant-Scène

Le cirque aura lieu sur la commune les 5,6 et 7 juin 2026, il s'agit d'un cirque sans chapiteau de style tzigane. La commune doit signer la convention, les places seront vendues au prix de 14€ et 10 € pour les Brizambourgeois. La commune aura des frais annexes (ex : location de sanitaires etc...), le conseil municipal autorise à l'unanimité M le Maire à signer la convention et prévoit des frais d'un montant maximum de 5.000 €.

4°/ Dommage ouvrage Extension de l'école

Une demande de devis a été faite auprès de Groupama qui nous assure habituellement.

Coût : 6.356,00 € HT pour la garantie renforcée.

Pour : 13

5°/ Choix du bureau d'Etude pour la Halle

Les devis ont été reçus : 3 contrôles obligatoires

SPS : 1.566 € HT

Handi : 150 € HT

CT : 1.750 € HT

Le Conseil municipal autorise M le Maire à signer les devis

6°/ Demande de subvention pour la Halle

Le conseil municipal après en avoir délibéré, demande à M le maire de solliciter une subvention à hauteur de 40 % pour la construction de la halle après du Département de Charente Maritime

Pour 13

7°/ Local ambulance

Le PC a été validé par les services supérieurs des pompiers. Il est en cours d'instruction à la CDC Vals de Saintonge.

Le montant prévu du marché est de 112.000 €, les subventions escomptées : DETR : 40%, Département : 30 %

Le CM donne pouvoir au maire pour la demande de subventions et valide le tableau de financement.

8°/ Vote des comptes de la SEMIS 2024

Au 31 décembre 2024, la SEMIS dispose d'une créance envers la commune correspondant au cumul déficitaire des résultats annuels depuis l'origine de l'opération (convention du 23 septembre 1992).

Solde débiteur de l'engagement conventionnel Au 31/12/2023	Bénéfice au 31/12/2023	Solde débiteur de l'engagement conventionnel Au 31/12/2024
- 7 370,68	- 622,13	- 7 992,81 €

Vote du CM : 13 Pour

9°/ Réalisation de l'inventaire des Zones Humides.

Le Symba nous propose directement ses services. Ils l'ont proposé à la CDC Vals de Saintonge mais celle-ci n'est pas intéressée car elle dépend principalement du Symbo.

Dans le cadre du SCOT et de la mise en place des PLUi, il sera obligatoire de produire cet inventaire et actuellement nous pouvons bénéficier d'une subvention de l'Eau Adour-Garonne :

Coût : 10.171 € reste à charge commune : 2.034 € HT

De plus afin de diminuer légèrement le coût, il nous est proposé de faire un regroupement de communes.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la réalisation de l'inventaire Zone Humides surtout le territoire, individuellement ou en groupement.

10°/ Révision du prix de vente de la maison sise 3 allée des tilleuls

La maison est en vente depuis 1 an et nous n'avons pas eu de proposition. Aussi le conseil Municipal décide de porter le prix de vente à 50.000 €.

11°/ Changement des travaux de voirie

Abandon des travaux devant l'église. Ces travaux sont remplacés par des travaux vers Chez Jouneau, la buse de 300 est trop petite, elle est remplacée par une de 500 et des travaux sont aussi prévu dans le virage au niveau du champ de motocross (rue de la Brousse).

- Chez Jouneau : 2890 € HT
- Rue de la Brousse : 4229.80 € HT

Le conseil municipal vote la modification des travaux, autorise le maire à signer les devis et à demander des subventions.

Pour : 13

12°/ Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{nde} classe.

Unanimité

13°/ Devis rue du Pont en direction de la station de lagunage (VC 6).

Dans le cadre des travaux de la station d'épuration, la route a été endommagée. La RESE refait une partie à neuf et répare les côtés endommagés. Ils ont proposé de tout refaire à neuf pour 19.000 € HT à notre charge.

Le conseil municipal ne souhaite pas financer l'intégralité de la route, cependant il accepterait si nécessaire que le bas soit complètement refait pour un montant inférieur à 5.000 € HT

Questions diverses :

Réponse au propriétaire qui demande l'achat d'un chemin Chez Petit Bois. Un courrier a été fait lui indiquant qu'on votera quand les échanges entre propriétaires privés seront faits.

Quartier du Minage : poubelles Cyclad. La facturation TEOM est conservée mais ils passent en poubelles individuelles et seront ramassées chaque semaine individuellement par la CDA de Saintes. Recrutement sur le poste de 17,6/35^{ème} aux écoles.

Commerces : le 14C rue des Etals est loué depuis le mois de novembre et le 14B sera libre à compter du 15 février, mais il n'est pas souhaitable de le relouer.

Le Club de gym demande de prolonger d'1h la mise à disposition du mercredi matin car il y a de plus en plus d'adhérents : accord donné

Vendredi, remise des photos Octobre rose avec un apéro offert par la commune.

Petite gazette au mois de décembre

Le Marché de Noël est le 7 décembre, les pompiers et comité des fêtes viennent installer les tivolis.

Eclairage du bourg, remettre la lumière jusqu'à 2h30 le vendredi et samedi

Les colis de Noël seront préparés le jeudi 11 et à récupérer le soir.

Fin 23h



